

Tâche

Un éditeur en ligne souhaite mettre en place un site permettant aux collégiens de revoir l'essentiel des thèmes aux programmes de la classe de 4ème.

Il vous contacte pour réaliser des exercices de révision en ligne sur la plateforme [Learning apps](#). A cet effet, il vous a communiqué les informations nécessaires à la connexion.

Vous devez produire :

- une carte mentale sur les principaux éléments à connaître
- un ou plusieurs quiz comportant au maximum 12 questions.

Problématique : comment la Révolution et l'Empire ont-ils transformé les relations entre l'Etat et les religions, notamment la religion catholique ?

Avant l'activité lire :

[Un document issu du site assistance scolaire de la MAIF](#)

Ressources documentaires

1. Images:

- [La confiscation des biens du clergé](#)
- Prise du Château des Tuileries
- [Club des Jacobins](#)
- [La Révolte Vendéenne](#)

2. Document du manuel

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen p 75 doc 2

3. Article de Wikipedia sur la [déchristianisation](#)

4. Document sur le contrôle exercé par l'Etat sur les religions

La religion catholique

" Le Gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Article 1. La religion catholique sera librement exercée en France. Son culte sera public.

Article 6. Les évêques prêteront directement, entre les mains du Premier consul, le serment de fidélité au gouvernement."

D'après le *Concordat* signé avec le Pape Pie VII, 15 juillet 1801.

La religion protestante

"Article 4. Aucune décision ne pourra être publiée sans l'autorisation du Gouvernement."

D'après la *loi sur l'organisation des cultes protestants*, 8 avril 1802.

La religion juive

"Article 1. Il sera établi une synagogue dans chaque département comptant deux mille individus professant la religion de Moïse.

Article 21. Les fonctions de rabbins sont d'enseigner la religion, de rappeler en toutes circonstances l'obéissance aux lois, de faire considérer aux Israélites le service militaire comme un devoir sacré, de réciter des prières pour l'Empereur. "

D'après le *décret impérial du 17 mars 1808*.